

RHÔNE

6901 - AMBLEPUIIS
6902 - ANSE
6903 - ARBRESLE
6904 - BEAUJEU
6905 - BELLEVILLE
6906 - BOIS-D'OINGT
6907 - CONDRIEU
6908 - GIVORS
6909 - LAMURE-SUR-AZERGUES
6910 - LIMONEST
6923 - MONSOLS
6924 - MORNANT

6925 - NEUVILLE-SUR-SAONE
6926 - SAINT-GENIS-LAVAL
6927 - SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET
6928 - SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE
6929 - TARARE
6930 - THIZY
6931 - VAUGNERAY
6932 - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
6935 - BRON
6937 - MEYZIEU
6938 - SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON
6939 - RILLIEUX-LA-PAPE

6940 - OULLINS
6943 - CALUIRE-ET-CUIRE
6944 - DECINES-CHARPIEU
6945 - SAINT-PRIEST
6946 - VAULX-EN-VELIN
6948 - IRIGNY
6949 - SAINT-FONS
6950 - SAINTE-FOY-LES-LYON
6951 - TASSIN-LA-DEMI-LUNE
6997 - VENISSIEUX
6998 - VILLEURBANNE
6999 - LYON

Evaluation des besoins de soins en Rhône-Alpes à l'échelle des cantonale

AIN

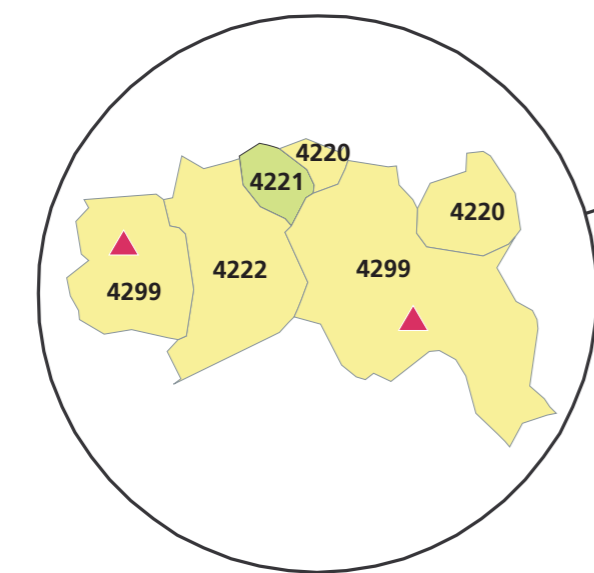
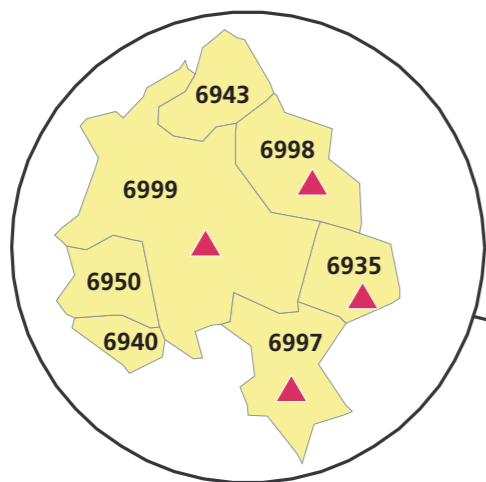
0101 - AMBERIEU-EN-BUGEY
0102 - BAGE-LE-CHATEL
0103 - BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
0104 - BELLEY
0106 - BRENOT
0107 - CEYZERIAT
0108 - CHALAMONT
0109 - CHAMPAGNE-EN-VALROMEY
0110 - CHATILLON-SUR-CHALARONNE
0111 - COLIGNY
0112 - COLLONGES
0113 - FERNEY-VOLTAIRE
0114 - GEX
0115 - HAUTEVILLE-LOMPNES

0116 - IZERNORE
0117 - LAGNIEU
0118 - LHUIS
0119 - MEXIMIEUX
0120 - MONTLUEL
0121 - MONTREVEL-EN-BRESSE
0122 - NANTUA
0123 - OYONNAX-NORD
0124 - PONCIN
0125 - PONT-D'AIN
0126 - PONT-DE-VAUX
0127 - PONT-DE-VEYLE
0128 - SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY
0129 - SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

0130 - SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
0131 - SEYSSSEL 01
0132 - THOISSEY
0133 - TREFFORT-CUISIAT
0134 - TREVOUX
0135 - VILLARS-LES-DOBRES
0136 - VIRIEU-LE-GRAND
0139 - PERONNAS
0140 - MIRIBEL
0141 - OYONNAX-SUD
0142 - REYRIEUX
0143 - VIRIAT
0198 - OYONNAX
0199 - BOURG-EN-BRESSE

LOIRE

4201 - BELMONT-DE-LA-LOIRE
4202 - BOEN
4203 - BOURG-ARGENTAL
4204 - CHAMBON-FEUGEROLLES
4205 - CHARLIEU
4206 - CHAZELLES-SUR-LYON
4207 - FEURS
4208 - FIRMINY
4209 - MONTBRISON
4210 - NERONDE
4211 - NOIRETABLE
4212 - PACAUDIERE
4213 - PELUSSIN
4214 - PERREUX
4215 - RIVE-DE-GIER
4216 - ROANNE-NORD
4217 - SAINT-BONNET-LE-CHATEAU
4218 - SAINT-CHAMOND-SUD
4220 - SAINT-ETIENNE-NORD-EST-2
4221 - SAINT-ETIENNE-NORD-OUEST-1
4222 - SAINT-ETIENNE-NORD-OUEST-2
4223 - SAINT-GALMIER
4224 - SAINT-GENEST-MALIFEAUX
4225 - SAINT-GEORGES-EN-COUZAN
4226 - SAINT-GERMAIN-LAVAL
4227 - SAINT-HAON-LE-CHATEL
4228 - SAINT-HEAND
4229 - SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX
4230 - SAINT-JUST-EN-CHEVALET
4231 - SAINT-JUST-SAINTE-ETIENNE
4232 - SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY
4233 - GRAND-CROIX
4234 - ROANNE-SUD
4297 - SAINT-CHAMOND
4298 - ROANNE
4299 - SAINT-ETIENNE



ARDECHE

0701 - ANNONAY-NORD
0702 - ANTRAIGUES-SUR-VOLANE
0703 - AUBENAS
0704 - BOURG-SAINT-ANDEOL
0705 - BURZET
0706 - CHEYLARD
0707 - CHOMERAC
0708 - COUCOURON
0709 - JOYEUSE
0710 - LAMASTRE
0711 - LARGENTIERE
0712 - MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
0713 - PRIVAS
0714 - ROCHEMAURE
0715 - SAINT-AGREVE
0716 - SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES
0717 - SAINT-FELICIEN
0718 - SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS
0719 - SAINT-PERAY
0720 - SAINT-PIERREVILLE
0721 - SATILLIEU
0722 - SERRIERES
0723 - THUEYTS
0724 - TOURNON-SUR-RHONE
0725 - VALGORGE
0726 - VALLON-PONT-D'ARC
0727 - VANS
0728 - VERNOUX-EN-VIVARAIS
0729 - VILLENEUVE-DE-BERG
0730 - VIVIERS
0731 - VOULTE-SUR-RHONE
0732 - ANNONAY-SUD
0733 - VALS-LES-BAINS
0799 - ANNONAY

DRÔME

2601 - BOURDEAUX
2602 - BOURG-DE-PEAGE
2603 - BUISS-LES-BARONNIES
2604 - CHABEUIL
2605 - CHAPELLE-EN-VERCORS
2606 - CHATILLON-EN-DIOIS
2607 - CREST-NORD
2608 - CREST-SUD
2609 - DIE
2610 - DIEULEFIT
2611 - GRAND-SERRE
2612 - GRIGNAN
2613 - LORLON-SUR-DROME
2614 - LUC-EN-DIOIS
2615 - MARSANNE
2616 - MONTELMAR-1ER
2617 - MOTTE-CHALANCON
2618 - NYONS

2619 - PIERRELATTE
2620 - REMUZAT
2621 - ROMANS-SUR-ISERE-1ER
2622 - SAILLANS
2623 - SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
2624 - SAINT-JEAN-EN-ROYANS
2625 - SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
2626 - SAINT-VALLIER
2627 - SEDERON
2628 - TAIN-L'HERMITAGE
2629 - BOURG-LES-VALENCE
2630 - MONTELMAR-2E
2631 - PORTES-LES-VALENCE
2632 - ROMANS-SUR-ISERE-2E
2633 - MONTELMAR
2634 - PORTES-LES-VALENCE
2635 - ROMANS-SUR-ISERE-2E
2636 - MONTELMAR
2637 - ROMANS-SUR-ISERE
2638 - VALENCE
2639 - CREST

ISERE

3801 - ALLEVARD
3802 - BEAUREPAIRE
3803 - BOURG-D'OISANS
3804 - BOURGOIN-JALLIEU-SUD
3805 - CLELLES
3806 - CORPS
3807 - COTE-SAINT-ANDRE
3808 - CREMIEU
3809 - DOMENE
3810 - GONCELIN
3811 - GRAND-LEMPS
3812 - HEYRIEUX
3813 - MENS
3814 - MONESTIER-DE-CLERMONT
3815 - MORESTEL
3816 - MURE
3817 - PONT-DE-BEAUVOISIN 38
3818 - PONT-EN-ROYANS
3819 - RIVES

3820 - ROUSSILLON
3821 - ROYBON
3822 - SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS
3823 - SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE
3824 - SAINT-JEAN-DE-BOURNAY
3825 - SAINT-LAURENT-DU-PONT
3826 - SAINT-MARCELLIN
3827 - FONTAINE-SASSENAGE
3828 - TOUR-DU-PIN
3829 - TOUVET
3830 - TULLINS
3831 - VALBONNAIS
3832 - VERPILLIERE
3833 - VIENNE-NORD
3834 - VIENNE-SUD
3835 - VIF
3836 - VILLARD-DE-LANS
3837 - VINAY
3838 - VIRIEU

3844 - VIZILLE
3845 - VOIRON
3846 - PONT-DE-CHERUY
3847 - ECHIROLLES-EST
3850 - MEYLAN
3851 - SAINT-EGREVE
3852 - BOURGOIN-JALLIEU-NORD
3853 - EYBENS
3854 - FONTAINE-SEYSSINET
3855 - ILE-D'ABEAU
3856 - SAINT-ISMIER
3857 - CHAMROUSSE
3858 - BOURGOIN-JALLIEU
3859 - ECHIROLLES
3860 - FONTAINE
3861 - SAINT-MARTIN-D'HERES
3862 - GRENOBLE
3863 - VINAY
3864 - VIENNE

HAUTE-SAOVIE

7401 - ABONDANCE
7402 - ALBY-SUR-CHERAN
7403 - ANNEMASSE-NORD
7404 - BIOT
7405 - BOEGE
7406 - BONNEVILLE
7407 - CHAMONIX-MONT-BLANC
7408 - CLUSES
7409 - CRUSELLES
7410 - DOUVAINE
7411 - EVIAN-LES-BAINS
7412 - FAVERGES
7413 - FRANGY
7414 - REIGNIER
7415 - ROCHE-SUR-FORON
7416 - RUMILLY
7417 - SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
7418 - SAINT-JEOIRE
7419 - SAINT-JULIEN-EN-GENOIS
7420 - SALLANCHES
7421 - SAMOENS
7422 - SEYSSSEL 74
7423 - TAININGES
7424 - THONES
7425 - THONON-LES-BAINS EST
7426 - THORENS-GLIERES
7427 - ANNECY-NORD-OUEST
7428 - ANNECY-LE-VIEUX
7429 - ANNEMASSE-SUD
7430 - SCIONZIER
7431 - SEYNOD
7432 - THONON LES BAINS OUEST
7433 - THONON LES BAINS
7434 - ANNEMASSE
7435 - ANNECY

SAVOIE

7301 - AIGUEBELLE
7302 - AIME
7303 - ALBENS
7304 - ALBERTVILLE-NORD
7305 - BEAUFORT
7306 - BOURG-SAINT-MAURICE
7307 - BOZEL
7308 - CHAMBERY-NORD
7309 - CHAMBRE
7310 - CHAMOUX-SUR-GELON
7311 - CHATELARD
7312 - ECHELLES
7313 - GRESY-SUR-ISERE
7314 - LANSLEBOURG-MONT-CENIS
7315 - MODANE
7316 - MONTMELIAN
7317 - MOTTE-SERVOLEX
7318 - MOUTIERS
7319 - PONT-DE-BEAUVOISIN 73
7320 - ROCHETTE
7321 - RUFFIEUX
7322 - SAINT-GENIX-SUR-GUIERS
7323 - SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
7324 - SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE
7325 - SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY
7326 - UGINE
7327 - YENNE
7328 - ALBERTVILLE-SUD
7329 - AIX-LES-BAINS-NORD-GRESY
7330 - RAVOIRE
7331 - SAINT-ALBAN-LEYSSE
7332 - AIX-LES-BAINS-SUD
7333 - COGNIN
7334 - AIX-LES-BAINS
7335 - ALBERTVILLE
7336 - CHAMBERY

Evaluation des besoins de soins en Rhône-Alpes à l'échelle cantonale

Présentation d'une méthode mise au point en Rhône-Alpes

Définir une politique de santé régionale passe par la connaissance des besoins de soins de la population. Pourtant, celle-ci est aujourd'hui très imparfaite et il n'existe pas de méthode consensuelle permettant d'évaluer les besoins de soins à une échelle géographique fine.

Dans l'optique de mieux adapter l'offre aux besoins, une réflexion a été conduite par un groupe de travail de l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (Urcam) Rhône-Alpes à composantes et compétences multiples (membres administratifs et médicaux de l'assurance maladie, médecins libéraux, médecin spécialiste en santé publique, Collège Rhône-Alpes d'éducation pour la santé (Craes). Elle a permis de mettre au point en collaboration avec l'Observatoire régional de la santé (Ors) Rhône-Alpes une méthode permettant de déterminer le niveau relatif de besoins de soins des cantons, méthode soumise à l'expertise du Centre de recherche d'études et de documentation en économie de la santé (Credes).

Ce document présente brièvement la méthode élaborée et les résultats de son application sur la région Rhône-Alpes. L'étude complète, intitulée "évaluation des besoins de soins en Rhône-Alpes", est disponible à l'Urcam et à l'Ors.

Qu'entend-on par besoins de soins ?

La revue de la littérature et les différentes discussions à l'intérieur du groupe ont permis d'aboutir à la définition suivante :

Les besoins de soins d'une population correspondent aux besoins de l'intervention d'un professionnel de santé ou d'une structure pour prendre soin d'elle et la soigner

Ce concept est différent :

- de la demande de soins très sensible aux facteurs culturels et économiques,
- de la consommation de soins, résultat de la rencontre de l'offre et de la demande,
- des besoins de santé qui dépassent le cadre du système de soins.

Le choix du canton comme échelon géographique

Après étude de différents découpages géographiques, l'échelle cantonale a été retenue pour le compromis qu'elle offre entre disponibilité et précisions des données et finesse géographique.

La notion de canton utilisée ici correspond au "pseudo-canton" (au sens de l'Insee) et non au canton politique. Les grandes communes étant considérées, comme un canton unique.

La méthode proposée combine trois déterminants des besoins de soins

Pour des raisons essentiellement de faisabilité, et conformément aux choix faits dans d'autres pays européens (formule de RAWP - Resource Allocation Working Party - en Angleterre), la méthode proposée repose sur la combinaison de déterminants des besoins de soins : l'âge, l'état de santé et la condition sociale.

- **l'âge**

les besoins de soins évoluent en fonction de l'âge, ils sont notamment importants chez les nourrissons et les personnes âgées.

- **l'état de santé**

les maladies et accidents influent bien évidemment sur les besoins de soins. Ils peuvent être approchés de façon globale à partir des données de mortalité et à partir des données de morbidité disponibles.

- **la condition sociale**

la condition sociale est également un déterminant de santé et donc des besoins de soins

Les trois indices de base associés

- **l'indice âge est le reflet de la structure par âge du canton.**

Pour construire cet indice, à chaque tranche d'âge est attribué un poids en fonction des dépenses de soins (remboursables) de la population régionale de cette tranche d'âge.

- **l'indice état de santé est le reflet de la mortalité et de la morbidité du canton indépendamment de la structure d'âge.**

Il combine deux indices obtenus par le rapport entre ce qui est réellement observé sur le canton et ce qui serait attendu si les taux pour chaque tranche d'âge étaient les mêmes que ceux de la population régionale. L'indice mortalité correspond ainsi à l'indice comparatif de mortalité classiquement utilisé en épidémiologie pour comparer plusieurs zones géographiques, et l'indice morbidité repose lui sur le nombre de bénéficiaires d'une exonération au titre d'une ALD (Affection Longue Durée).

- **l'indice social est un reflet de la situation sociale du canton.**

C'est le rapport entre le pourcentage de bénéficiaires de la CMU (Couverture Maladie Universelle) parmi la population du canton et le même pourcentage pour la Région.

L'échelle des besoins de soins

Pour chaque indice, les cantons ont été répartis en 3 classes selon leurs positions par rapport à la moyenne des indices des cantons de Rhône-Alpes :

- besoins faibles (valeur 0) : l'indice du canton est inférieur de plus d'un écart type à la moyenne
- besoins moyens (valeur 1) : l'indice est compris entre la moyenne moins un écart type et la moyenne plus un écart type
- besoins élevés (valeur 2) : l'indice est supérieur de plus d'un écart type à la moyenne

A partir de cette répartition les cantons sont positionnés sur une échelle de besoins à 5 niveaux obtenus par addition des valeurs des indices âge et état de santé :

- 0** les deux indices de besoins sont faibles
- 1** l'un est faible, l'autre est moyen
- 2** les deux sont moyens ou l'un est faible et l'autre élevé
- 3** l'un est élevé, l'autre est moyen
- 4** les deux sont élevés

L'indice social, à l'aide des symboles ▲ (besoins élevés) et ▼ (besoins faibles), vient aggraver ou atténuer la situation.

Résultats pour la région Rhône-Alpes

7 cantons de la région Rhône-Alpes ont un niveau de besoins de soins très élevé, soit 2,2% des cantons de la région (317 cantons). Il s'agit des cantons de Champagne-en-Valromey, de Saint-Rambert-en-Bugey, de Valgorge, de Nyons, de Noiretable, de Saint-Georges-en-Couzan et de Saint-Just-en-Chevalet. A l'exception du canton de Nyons (12.956 habitants) il s'agit de cantons ruraux très faiblement peuplés (moins de 5000 habitants).

58 cantons de la région Rhône-Alpes ont un niveau de besoins de soins élevé, soit 18% des cantons de la région (317 cantons). 24 cantons ont moins de 5000 habitants, 20 moins de 10.000 habitants, 8 moins de 20.000 habitants et 6 plus de 20.000 habitants (Valence, Neuville-sur-Saône, Saint-Chamond, Givors, Crémieu, Tarare) . Plus la population du canton est importante, plus c'est l'indice état de santé qui est élevé. A l'inverse, plus la population du canton est faible, plus c'est l'indice âge qui est élevé. En d'autres termes, les cantons ruraux sont faiblement peuplés et leur population est âgée, et les cantons plus urbains plus peuplés ont des indices d'état de santé plus élevés.

63 cantons de la région Rhône-Alpes ont un niveau de besoins de soins faible, soit 20% des cantons de la région (317 cantons). 2 cantons ont moins de 5.000 habitants, 14 moins de 10.000 habitants, 22 moins de 20.000 habitants et 25 plus de 20.000 habitants.

7 cantons de la région Rhône-Alpes ont un niveau de besoins de soins très faible, soit 2.2% des cantons de la région (317 cantons). Il s'agit des cantons de Chamrousse, de Oyonnax-sud, de Saint-Jeoire, de Alby-sur-Cheran, de Nantua, de Montluel et de Annecy-nord-ouest. A l'exception du canton de Chamrousse (523 habitants) il s'agit de cantons de plus de 10.000 habitants et/ou de cantons urbains.

21 cantons de la région Rhône-Alpes ont plus de 40.000 habitants. Le niveau de besoins de soins de ces cantons est globalement plus faible que celui de l'ensemble des cantons de la région. En effet, seulement 2 d'entre eux (Valence, Neuville-sur-saône), soit 9%, ont un niveau de besoins de soins élevé (classe 3). Cependant 14 de ces cantons, soit 66% d'entre eux, ont un indice social aggravant. Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, seulement 46 cantons, soit 14,5% des cantons, ont un indice social aggravant.

Les 8 départements de la région Rhône-Alpes se situent dans la classe 2 sur l'échelle des besoins de soins, ils ont tous un niveau de besoins de soins moyen. Seul le département de la Drôme se distingue par un indice social aggravant. Néanmoins l'analyse détaillée par canton au sein de chaque département fait apparaître des différences entre les départements. 59% des cantons de l'Ardèche et 33% des cantons de la Drôme ont un niveau de besoins de soins élevé ou très élevé contre 20% sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

Une méthode aux intérêts multiples

L'intérêt majeur de la méthode est de permettre de déterminer le niveau de besoin de soins relatif de chaque canton de Rhône-Alpes par rapport à la moyenne des cantons de la région et à partir de ces chiffres de construire une **cartographie cantonale des besoins de soins** (voir carte au verso).

Un deuxième avantage de cette méthode est sa simplicité et sa **transparence** : calculé à partir de trois indices de base (âge, état de santé, social), le positionnement dans l'échelle des besoins peut facilement être analysé en revenant à chacun des indices, pour lesquels des cartes intermédiaires ont été construites. La simplicité de cette démarche la rend aisément **reproductible** sur d'autres régions ou généralisable à l'ensemble du territoire français. De même la disponibilité des données sources sur la base des communes permet d'envisager une analyse selon d'autres types de découpages géographiques que ceux respectant le découpage cantonal.

Enfin, cette méthode présente l'intérêt de rendre disponibles auprès des acteurs de santé publique de la région les données de base ayant servi au positionnement des cantons dans l'échelle des besoins de soins. En cela, elle constitue pour ces acteurs un **outil de travail** utile.

Des limites liées au système d'information

Le choix des indicateurs de base de la méthode a été fortement limité par la **faible disponibilité d'informations** à l'échelon cantonal. Le système d'information en santé publique s'est construit petit à petit en fonction de besoins spécifiques et la plupart du temps pour des décideurs nationaux. Il n'apporte que difficilement un éclairage à une échelle géographique fine. A ce titre, son amélioration, notamment dans le domaine de la morbidité, est à promouvoir pour améliorer la mesure des besoins de soins.

On peut regretter également l'absence de données plus fines (infra-communales) sur les **grandes communes** qui oblige à les traiter comme un territoire unique.

Enfin, les difficultés rencontrées pour la **collecte ou le traitement** de certaines données (données des trois régimes principaux d'assurance-maladie) limite actuellement encore la reproductibilité dans le temps de la méthode.

De nombreux prolongements possibles

Cette méthode fournit une **vision régionale** en matière de besoins de soins et permet de **cibler des territoires** pour des analyses plus approfondies notamment en termes qualitatifs.

Elle pourrait aussi être utilisée pour mesurer des **besoins de soins spécifiques**, dans certaines spécialités par exemple, en modifiant les indices de base (utilisation d'indices spécifiques au lieu d'indices globaux).

La mise en regard des résultats obtenus avec une cartographie de l'offre devrait permettre d'étudier si l'offre de soins est adaptée aux besoins, sachant qu'une difficulté réside dans l'absence de normes. Sur les zones "en décalage", des analyses plus fines seront nécessaires pour mesurer plus précisément l'**adéquation de l'offre aux besoins**.

